



VILLE DE SAINT-RAYMOND  
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1  
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

## APPEL D'OFFRES PUBLIC

### TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UNE CONDUITE DE REFOULEMENT DÉDIÉE À L'USINE SAPUTO

**Description des travaux :**

La Ville de Saint-Raymond requiert des soumissions par voie d'appel d'offres public en vue des travaux de mise en place d'une nouvelle conduite de refoulement dédiée à l'usine Saputo, incluant la réalisation des travaux suivants :

- Mise en place d'une nouvelle conduite de refoulement entre le poste de pompage SR-5 et le site de traitement par excavation et forage dirigé, incluant l'installation de chambres de vidange et de vannes d'air (4 chambres), le tout sur une longueur approximative de 2 200 mètres linéaires;
- Remplacement de la mécanique de procédé et du cabinet électrique au poste de pompage SR-5;
- Modifications au site de traitement des eaux usées.

**Documents d'appel d'offres :**

Disponibles sur SÉAO à compter du jeudi 8 juin 2023.

<http://www.seao.ca> ou au 1-866-669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

**Représentante du dossier :**

Mme Chantal Plamondon, greffière. L'adresse de courriel pour rejoindre la représentante est [chantal.plamondon@villesaintraymond.com](mailto:chantal.plamondon@villesaintraymond.com)

**Dépôt des soumissions :**

Avant 11 h, le jeudi 13 juillet 2023. L'ouverture des soumissions se fera publiquement le même jour à la même heure, dans une salle disponible à l'hôtel de ville de Saint-Raymond au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

#### AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Des exigences sont indiquées dans les documents d'appel d'offres, il est de la responsabilité des soumissionnaires de les respecter.

Seules sont autorisées à soumissionner les personnes, sociétés ou compagnies ayant leur principale place d'affaires au Québec ou dans une province ou territoire visé par un accord intergouvernemental applicable au présent contrat. Le présent contrat est assujéti à l'Accord du commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

La Ville de Saint-Raymond n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à l'un ou l'autre des appels d'offres.

La Ville s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

Donné à Saint-Raymond, le 1<sup>er</sup> juin 2023.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA